

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière : Autres
actes de gestion du
domaine privé

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2017-11
- ESPACE
TUFFERY –
AVENANT AU BAIL
A CONSTRUCTION
DU FUTUR
CINEMA

Séance du Conseil Municipal du 29 mai 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAI Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

Secrétaire : M. TAURINES André,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 23.05.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 23.05.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **08 JUIN 2017**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2016-127 du 7 juin 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à une mise en concurrence en vue d'un bail pour la construction du futur cinéma à l'Espace Tuffery.

Il rappelle également que par délibération n° 2016-324 du 23 novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'offre présentée par la Société SAGEC CINEMA représentée par Monsieur Jean Pierre VILLA et autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse de bail à construction.

La Société SAGEC CINEMA a constitué pour cette opération la Société VEO CASTELNAUDARY représentée par Monsieur Jean Pierre VILLA dont la Société SAGEC CINEMA est l'associé unique.

Compte tenu du retard engendré par l'accomplissement des formalités administratives, il propose d'actualiser le calendrier prévisionnel opérationnel figurant dans les conditions de la promesse de bail à construction intervenue entre la Commune et la Société VEO CASTELNAUDARY, comme suit :

Obtention du permis de construire purgé de tout recours des tiers avant le **22 février 2018** (dépôt du permis d'aménager par la Commune et du permis de construire par la société VEO CASTELNAUDARY avant le **22 aout 2017**).

- Dépôt du dossier à la Commission Départementale d'Equipement Commercial au plus tard le **22 juin 2017**
- Obtention de prêts et subventions avant le **22 février 2018**
Les dossiers de demande devront être déposés avant le **22 septembre 2017**.
- Signature du bail à construction avant **25 février 2018**
- Démarrage des travaux avant le **1er mars 2018** pour s'achever avant le **1er février 2019**

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la promesse de bail à construction afin de modifier le calendrier

Vu l'avis de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 24 mai 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le calendrier prévisionnel opérationnel relatif au futur cinéma à l'Espace Tuffery

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents et notamment un avenant à la promesse de bail à construction intervenue entre la Commune et la Société VEO CASTELNAUDARY.

PRECISE que les honoraires du notaire seront à la charge de la Commune

ADOpte A L'UNANIMITE

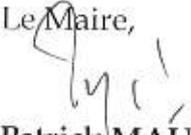
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 29 mai 2017.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 01/06/2017
N°011-211100763-20170529-2017-135-DE